

2013

INSTITUTE OF  
COOPERATION FOR  
CULTURE

# Institut de Coopération pour la Culture

PRESENTATION

FEBRIER 2013

## Un espace de coopération

Jamais nous n'avons connu une telle profusion de textes d'articles et d'ouvrages; jamais nous n'avons connu autant de possibilités de participer à des colloques, des ateliers, des séminaires... Pour autant, il ne nous semble pas que cette mise à disposition des savoirs ait réellement démultiplié les possibilités de débats et d'échanges, et de production de connaissances. Jamais l'impression de ne plus comprendre n'a été aussi grande. La seule voie qui nous paraît plausible est de s'engager dans un espace de coopération, d'écoute et de respect de nos différences, de construction et de contribution. Nous avons cette chance inouïe de disposer de savoirs innombrables.

Il est sûrement temps de cesser la critique permanente pour entrer dans une contribution régulière. En ces temps d'incertitudes et de réelles violences (technico-administratives), nous pensons utile et nécessaire de créer un espace de réflexion, de confrontation des idées et de contributions : **c'est-à-dire un espace qui s'inscrit dans un temps long, c'est-à-dire dans un temps politique.**

*« Il faut en effet passer de la séduction à la conviction, de la détestation à l'adhésion, de l'indignation à la mobilisation pour un projet soutenu par des valeurs qui méritent l'engagement. »*

*Jean Paul DELEVOYE, Médiateur de la République, in Rapport annuel 2010*

Notre ambition est de faire de l'Institut de Coopération pour la Culture un réel espace de coopération utile aux associations d'élus dans la mise en œuvre opérationnelle de nouvelles modalités de gouvernance ; utile aux professionnels (et aux réseaux professionnels) pour objectiver et problématiser leurs expériences et leurs projets, utile à l'ensemble des acteurs pour envisager d'autres perspectives de développement.

### Contact

**Institut de Coopération pour la Culture**  
**Association Loi 1901**  
**Organisme d'Intérêt Général**  
1 rue du Faubourg saint Phlin  
54510 ART SUR MEURTHE - FRANCE  
Site : [www.institut-culture.eu](http://www.institut-culture.eu)  
Mail : [contact@institut-culture.eu](mailto:contact@institut-culture.eu)  
Tel : (0033) 06.80.22.74.27

### SOMMAIRE

Orientations 2

Principes 2

Positionnement 3

Problématique 3

Séminaires 2013 3

Fonctionnement 3

## Orientations politiques

### Un espace de parole et de pensée

L'Institut de coopération se propose d'être un espace de décryptage, de traduction et d'interprétation avec pour exigence de transmettre les résultats en termes d'enjeux et de propositions politiques. Dès le départ cela induit nécessairement de considérer la dimension européenne et internationale comme socle pour nos travaux.

L'idée générale est d'investir dans un espace de parole et de pensée issues très directement des expériences concrètes. Nous avons trop souvent constaté à quel point les expériences servaient de simples illustrations à des discours conve-

nus (au plan politique, comme au plan théorique). C'est donc une invitation à prendre (ou à reprendre) la parole pour faire entendre une voix portant sur les pratiques.

### Une nouvelle praxéologie

Il nous faut enrichir les méthodes d'objectivation et de comparaison des expériences. En fabriquant de *l'expérimenté*, de nouvelles voies de réponse sont envisageables, non pas pour la défense d'intérêts de quelques-uns, mais pour **le bien commun** que représentent l'éducation, la culture ou la recherche. Il n'est donc pas ici question de réparation, mais bien de transformation.

Nous plaçons **la conviction et l'engagement** comme moteurs de cet Institut de Coopération. Nous posons l'hypothèse que des transformations, donc des changements, sont possibles en s'appuyant sur *le connu*. Les innovations ne sont pas dans l'incantation ou l'*englobalisation*, mais dans **une mise en pensée des évolutions possibles [une mise en culture]**.

Nous étayerons nos démonstrations à partir d'une analyse rigoureuse des pratiques et des projets développés dans une perspective citoyenne et professionnelle, économique et sociale, locale et résolument européenne.

## Principes directeurs

L'Institut est un endroit où **être membre** a une signification : l'objectif n'est pas d'en accroître le nombre mais de proposer des situations réelles de travail à un nombre croissant de participants ;

L'Institut est **un projet à but non lucratif** résolument centré sur le capital humain dont la seule finalité est de construire du commun, de la pensée commune et des territoires communs.

L'Institut est **un espace collectif** où chacun vient avec son statut (et non pour un statut), avec ses expériences, ses doutes et ses certitudes, mais surtout avec ses questionnements.

L'Institut s'organise au travers des contenus qu'il travaille et met en mouvement. Cela implique que L'Institut est un outil de production : **une coopérative de production de la pensée**. C'est donc à la fois un outil, un espace, un temps

de mise en mouvement de *la pensée critique, vigilante et créative* ;

L'Institut est **un moment de mobilisation** pour explorer les questions qui agitent aujourd'hui les acteurs institutionnels, professionnels et politiques. Cette exploration se situe dans un premier temps, dans un calendrier de trois ans jusqu'en 2014/2015.

L'Institut est **un espace intergénérationnel** de compétences et de parcours différents.

*C'est à partir de ces principes que l'Institut de Coopération pour la Culture a été reconnu Organisme d'Intérêt Général.*

## Le chantier de l'Institut

À force de ne pas mettre de mots sur ce qui est appelé *la culture*, les phénomènes de déséquilibre, d'inégalité, de discrimination et d'exclusion s'accroissent. On ne peut se résoudre à cette seule approche technique pour alimenter un débat sur le positionnement de la question culturelle dans les débats politiques et dans les futures interventions publiques en sa faveur. Il nous faut sûrement explorer la manière de démontrer la nécessité d'un investissement dans la culture, en dépassant les discours justificatifs s'appuyant sur quelques maîtres mots comme la compétitivité, l'attractivité et la cohésion sociale.

Dans un moment de raréfaction de l'argent public et de baisse effective des financements en faveur de la culture, peut-on prendre le temps de s'interroger sur les fondements et les modalités sur lesquelles peut reposer l'intervention publique ? S'interroger sur les finalités, les orientations et les objectifs portés de manière spécifique par la puissance publique dans le domaine de la culture ? Ne pas le faire conduirait inéluctablement à un accroissement de la segmentation du secteur et à l'accentuation de sa stratification. Si cela est le cas, nous risquons fort de nous retrouver au maintien et au développement d'un système pyramidal avec une très forte concentration en son sommet des moyens de production, de conservation, de diffusion, de transmission...

De plus, en se référant à la Commission européenne, le questionnement se résume exclusivement aux craintes de distorsion de concurrence et de l'apport des industries/économies culturelles à la croissance. Les évolutions du cadre réglementaire au plan européen vont dans ce sens. Il en est de même pour le nouveau programme Europe créative qui devrait voir le jour pour la période 2014-2020.

La question est alors posée : **comment à partir d'expériences concrètes peut-on dégager des propositions de principes fondateurs d'une action publique en faveur de la culture ?** Au-delà d'une approche tactique de recherche de financements, de quelles manières ces principes pourraient être utiles pour les professionnels et pour les collectivités publiques pour entrevoir de nouvelles modalités de coopérations et de nouvelles solidarités, y compris européennes ?

Tout ceci n'est qu'une tentative. Au regard de la crise que nous connaissons (qui va durer et qui n'est pas seulement économique), il paraît inenvisageable de ne pas tenter de construire des propositions nouvelles. Les discours incantatoires sur l'éducation, la culture et la recherche n'ont pas suffi (et n'y suffiront pas) à répondre aux violences réelles et symboliques actuellement à l'œuvre au plan national, européen et international ; au plan social et intergénérationnel. Une **mise en pensée collective des expériences** est aujourd'hui absolument nécessaire.

## Positionnement de l'Institut

L'Institut de Coopération pour la Culture est un espace ouvert de réflexion, de confrontation et de proposition sur les orientations, les objectifs et les modalités renouvelées d'une action publique en faveur de la culture.

### Cette démarche prend en compte au moins trois dimensions :

la gestion des **risques** : risques artistiques, risques sociaux, risques économiques...

La gestion des **responsabilités** qu'elles soient professionnelles, économiques, éducatives ou sociales ;

la gestion des **coopérations** entre

les collectivités publiques (y compris l'État), entre les collectivités publiques et les professionnels, entre les professionnels et enfin les coopérations avec les citoyens.

L'exploration de la question culturelle se fera donc au-delà d'une stricte approche sectorielle par domaine d'activités. L'Institut se propose donc d'accueillir des personnes d'autres secteurs d'activité intéressées par ces problématiques.

### L'Institut de Coopération pour la Culture travaille dans plusieurs perspectives :

les élections municipales de mars 2014 afin de mettre à l'ordre du jour

la question culturelle contrairement à ce qu'il s'est passé lors des élections présidentielle et législative ;

la réforme de l'action publique initiée par le gouvernement dont la loi pourrait être votée en avril-mai 2013 ;

la préparation des prochains Contrats de projets entre l'État et les Régions pour la période 2014-2020 (si cette procédure de contractualisation maintenue) ;

la négociation des prochaines orientations prioritaires de la politique européenne pour la période 2014-2020.

**Et si nous**

**prenions au**

**sérieux une**

**politique**

**publique en**

**faveur d'une**

**culture**

**humaniste.**

## Problématique

Plus que d'explorer toutes les facettes de la culture, l'Institut investit une perspective clairement définie. C'est le *pas de côté* dont nous parlons à chaque reprise. Cela oblige à choisir l'angle d'approche, le point de vue à partir duquel l'Institut regardera l'ensemble des facettes de la culture.

Aussi, l'Institut a-t-il retenu le **principe de se centrer sur le caractère humaniste de la culture** en référence notamment à la Déclaration Universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle ou encore, à la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne, pour ne citer que ces deux textes de références. Au même titre que le Forum d'Avignon (voir le site : <http://www.forum-avignon.org>) a privilégié une approche par l'économie et l'industrie pour regarder la culture, l'Institut centrera ses réflexions sur la culture humaniste.

En prenant le **caractère humaniste de la culture comme pivot de nos réflexions**, l'Institut explorera les questions de création artistique, d'action culturelle et d'éducation artistique, d'économie et d'emploi, d'éducation et de recherche, de coopération et de solidarité, de proximité et d'Europe...

Ce positionnement crée les conditions pour accueillir des membres et des participants aux séminaires venant d'autres secteurs d'activité.

### **En nous plaçant résolument dans une perspective d'une culture humaniste :**

*Comment envisager alors les orientations stratégiques et les objectifs d'une action publique territoriale ?*

*Comment regarder alors les dimensions industrielles, économiques et entrepreneuriales ? Les dimensions de citoyenneté et de solidarité ? Qu'est-ce que cela implique sur les fonctions d'accompagnement soutenues par la puissance publique ?*

*Quels seraient alors les incidences sur les plans régionaux de formation dédiés aux métiers artistiques et culturels ? Sur les enseignements supérieurs artistiques ?*

*Comment aborder alors les relations public/privé à l'heure où beaucoup de structures et de collectivités territoriales tentent de trouver dans le mécénat (et le Fundraising pour faire moderne) les réponses aux baisses de financements publics ?*

*Quelles modalités de gouvernance, de coopération et de responsabilité peut-on en déduire ?*

*Quelles sont les implications sur les projets portés par les acteurs ?*

## Séminaires de l'Institut en 2013

jeudi 24 et vendredi 25 janvier 2013 (Paris)

jeudi 21 et vendredi 22 mars 2013 (Paris)

jeudi 30 et vendredi 31 mai 2013. Séminaire ouvert. Invitation des associations d'élus (Paris)

jeudi 26 et vendredi 27 septembre 2013 (Paris)

jeudi 28 et vendredi 29 novembre 2013. Séminaire ouvert. Invitation des associations d'élus (Paris)

## Modalités de fonctionnement

### Le statut juridique

L'Institut de Coopération pour la Culture a été créé sous forme associative. Il est reconnu *Organisme d'Intérêt Général* par la Direction des Finances Publiques. A ce titre l'Institut est habilité à recevoir des dons déductibles fiscalement.

### Lorsqu'être membre a une signification

L'Institut de Coopération pour la Culture fonctionne exclusivement par les cotisations des membres. Les frais de fonctionnement de l'Institut sont donc portés par ses membres. Les dons perçus sont destinés à la diffusion des contributions et aux projets éditoriaux. Dès que le rythme de travail sera stabilisé, l'Institut réfléchira à d'autres développements.